



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020

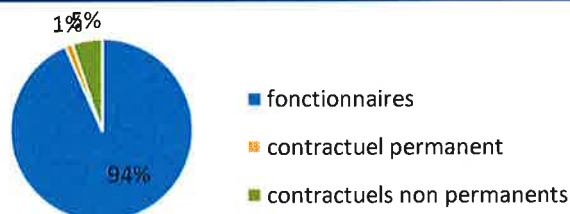
→ COMMUNE D ESSEY LES NANCY

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Effectifs

→ 77 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 72 fonctionnaires
- > 1 contractuel permanent
- > 4 contractuels non permanents



→ Aucun contractuel permanent en CDI

→ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

→ Précisions emplois non permanents

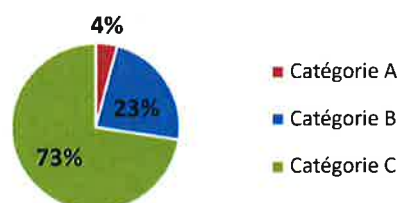
- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

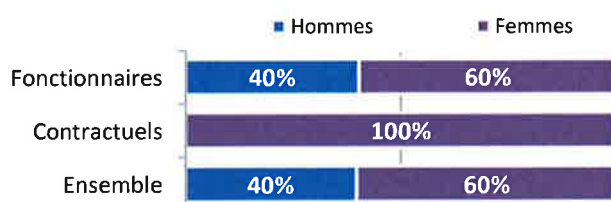
→ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	29%		29%
Technique	43%		42%
Culturelle			
Sportive	3%		3%
Médico-sociale	11%		11%
Police	1%		1%
Incendie			
Animation	13%	100%	14%
Total	100%	100%	100%

→ Répartition des agents par catégorie



→ Répartition par genre et par statut

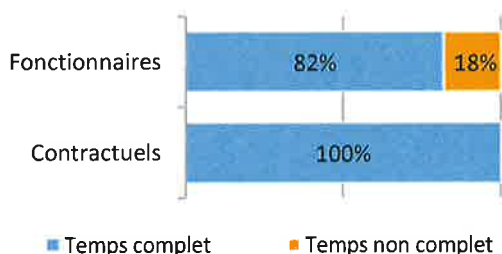


→ Les principaux cadres d'emplois

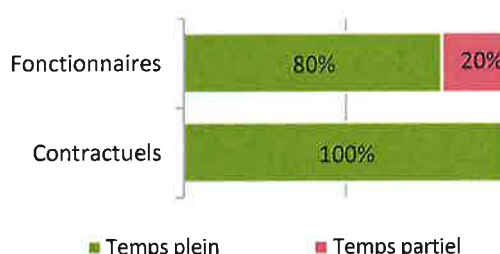
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	30%
Adjoints administratifs	16%
ATSEM	11%
Adjoints d'animation	10%
Rédacteurs	8%

Temps de travail des agents permanents

📊 Répartition des agents à temps complet ou non complet



📊 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



📊 Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	50%	
Technique	23%	
Animation	22%	0%

📊 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

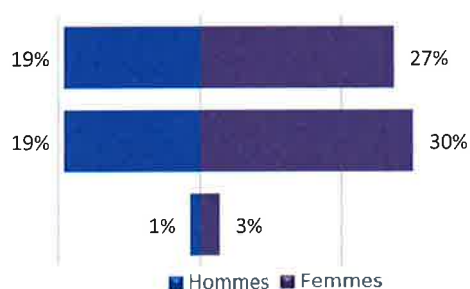
7% des hommes à temps partiel
32% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

📊 En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	48,33	
Contractuel permanent	de 40 à 45	de 50 ans et +
Ensemble des permanents	48,25	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	41,25	de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

📊 81,39 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 65,96 fonctionnaires
- > 0,85 contractuel permanent
- > 14,58 contractuels non permanents

148 130 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	3,00 ETPR
Catégorie B	15,98 ETPR
Catégorie C	47,33 ETPR

Positions particulières

> 2 agents en disponibilité

Mouvements

- ➔ en 2020, 5 arrivées d'agents permanents et 2 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019	Effectif physique au 31/12/2020
70 agents	73 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020

Fonctionnaires	↗	2,9%
Contractuel	↗	1 agent
Ensemble	↗	4,3%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	50%
Départ à la retraite	50%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	20%
Voie de concours, sélection professionnelle	20%
Intégration directe	20%
Voie de mutation	20%
Arrivées de contractuels	20%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne
- ➔ Aucun lauréat d'un concours
- ➔ 29 avancements d'échelon et 8 avancements de grade
- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel
- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 61,97 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	5 166 487 €	Charges de personnel*	3 201 829 €	➔	Soit 61,97 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	-------------	-----------------------	-------------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 911 300 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	190 738 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	18 666 €		311 690 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	23 858 €		
Supplément familial de traitement :	19 126 €		
Indemnité de résidence :	14 883 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	48 850 €		35 511 €		25 365 €	
Technique			33 917 €		25 761 €	
Culturelle						
Sportive			31 487 €			
Médico-sociale					25 863 €	
Police					s	
Incendie						
Animation			31 720 €		25 187 €	s
Toutes filières	48 850 €		33 827 €		25 658 €	s

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 9,97 %

Part du régime indemnitaire
sur les rémunérations :

Fonctionnaires	10 %
Contractuels sur emplois permanents	8,19 %
Ensemble	9,97 %

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Absences (nouveau 2019 - agents présents au 31/12/2020)

➔ En moyenne, 20,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2020

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,07%	0,00%	3,02%	0,21%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,58%	0,00%	5,50%	0,21%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,69%	0,00%	5,61%	0,21%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 44,2 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 2 accidents du travail déclarés au total en 2020

- > 2 accidents du travail pour 77 agents en position d'activité au 31 décembre 2020
- > En moyenne, 5 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
2 assistants de prévention désignés dans la collectivité

➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

6 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 1 en catégorie B, 5 en catégorie C
- ⇒ 12 356 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **116 578 €**

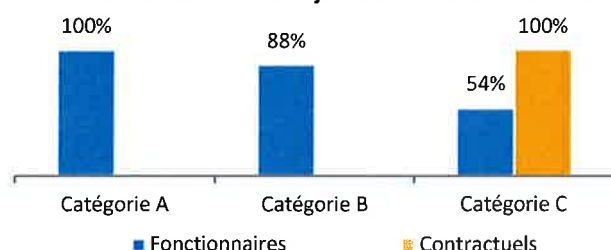
➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2020

Formation (nouveau 2019 - agents présents au 31/12/2019)

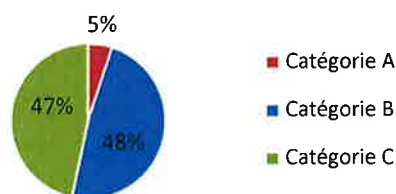
☀️ en 2020, 64,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



☀️ 176 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



☀️ 24 132 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	65 %
Autres organismes	31 %
Frais de déplacement	3 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 2,4 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	97%
Autres organismes	3%

Action sociale et protection sociale complémentaire

☀️ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	6 273 €
Montant moyen par bénéficiaire	190 €

☀️ L'action sociale de la collectivité

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

☀️ Jours de grève

9 jours de grève recensés en 2020

☀️ Comité Technique Local

4 réunions en 2020 dans la collectivité
3 réunions du CHSCT

Précisions méthodologiques

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2020. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juillet 2021

Version 1